



COMMUNIQUE

Paris, le 11 mai 2026

Les illusionnistes !

La réponse faite aux fonctionnaires par David Amiel, Ministre de l'Action et des Comptes publics, pour amortir l'explosion du coût des carburants est une nouvelle provocation. La circulaire ministérielle n'est qu'une illusion en faisant croire qu'elle apporte des solutions, alors même qu'elle évite soigneusement le cœur du problème : la perte massive de pouvoir d'achat liée au gel des salaires et à l'inflation.

Sa première proposition est d'accroître et faciliter le télétravail sans dépasser les 3 jours déjà inscrits dans les accords interministériels. Comment oser parler d'une avancée, alors qu'il s'agit d'un dispositif déjà existant ? Il ne peut donc être présenté comme une réponse à une crise du pouvoir d'achat. Le télétravail n'est pas un complément de salaire et ne saurait compenser ni l'augmentation des dépenses contraintes ni l'absence de revalorisation des rémunérations.

Cette mesure oublie plus d'un million et demi d'agents.

Ces oubliés : les agents techniques, personnels des routes, de l'entretien, de la sécurité, des établissements de santé, des services de proximité, les enseignants, les ouvriers de l'Etat, les inspecteurs du permis de conduire, les personnels pénitentiaires, les douaniers, les policiers, les agents des finances publiques, les corps de contrôle et tant d'autres...

La deuxième proposition est de faire connaître auprès des agents le décret du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant. Indemnité accessible sous de multiples conditions qui vont empêcher la très grande majorité d'en bénéficier. Quant à son montant (50 euros), ne soyons pas dupes, ce n'est pas une revalorisation, mais de la charité.

Encore une fois des mesures qui ne coûtent pas un sou. Dans le même temps, des centaines de milliards d'euros de dépense publique sont orientés vers l'économie de guerre.

À l'inverse le ministre aurait dû entendre les revendications de FO :

- Revalorisation de l'indemnité kilométrique des agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service,
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice,
- Amélioration de la grille indiciaire pour redonner du sens au principe de carrière et de l'attractivité à l'emploi public.

C'est en répondant à ces urgences et en ouvrant des négociations salariales que le ministre et le gouvernement considéreront leurs agents.

Le reste n'est qu'illusion, pour ne pas dire un nouveau témoignage de mépris à l'égard de celles et ceux qui font vivre quotidiennement le service public !